

Mercredi 2 septembre 2009

communiqué de presse

Priorité à la sécurité des piétons sur autoroute

Sur l'autoroute, 13 % des accidents concernent des piétons. Afin de sensibiliser les automobilistes à la présence éventuelle de piétons et faire évoluer les comportements des conducteurs, le groupe APRR lance à partir du 4 septembre une grande campagne qui couvrira les réseaux APRR et AREA, soit plus de 2 200 km d'autoroutes.

LES PIÉTONS SUR AUTOROUTE, UN DANGER BIEN RÉEL

La campagne nationale de sensibilisation au port du gilet de sécurité en 2008, et l'obligation d'en équiper chaque véhicule ont contribué à faire prendre conscience des dangers que les automobilistes encourent lorsqu'ils deviennent piétons sur autoroute.

Toutefois, si les automobilistes ont bien assimilé ces dangers en tant que piétons, ils ne semblent pas appliquer la même vigilance vis-à-vis des autres piétons quand ils redeviennent conducteurs.



SENSIBILISER LES AUTOMOBILISTES AUX RISQUES ENCOURUS PAR LES PIÉTONS

Si l'autoroute est théoriquement interdite aux piétons, on en croise pourtant relativement souvent : des conducteurs en panne, des piétons sur les aires et bien entendu des personnels intervenant sur le tracé ou au péage.

Pour sensibiliser le grand public et les professionnels de la route aux risques encourus par les piétons sur autoroute, le groupe APRR déploie une campagne de communication au travers de dépliants d'information, d'affichage en voies de péage ainsi que sur les aires et de spots radio.

En cas d'accident, l'autoroute est dangereuse pour les piétons... Ayons les bons réflexes.

Lorsque survient un incident, panne ou léger accident, le véhicule, stationné dans un refuge ou à défaut dans la bande d'arrêt d'urgence, doit se signaler par les feux de détresse. Les passagers doivent sortir du côté droit, passer derrière les glissières de sécurité (ne pas cheminer sur la bande d'arrêt d'urgence), enfilez un gilet de sécurité et marcher jusqu'à la borne SOS la plus proche (tous les 2 km) pour appeler les secours.

APRR, quatrième groupe autoroutier en Europe et filiale d'EIFFAGE, exploite un réseau de 2 234 km d'autoroutes sur les 2 279 qui lui sont concédés par l'État. Le réseau exploité comprend notamment l'axe Paris-Lyon (A5, A6, A39), un axe Bourgogne-Europe du Nord (A31, A36), des autoroutes alpines dans la région Rhône-Alpes (A40, A41, A42, A43, A48, A49, A51 Nord) et des autoroutes au centre de la France (A77, A71). Axe de communication majeur en Europe, ce réseau a enregistré plus de 20 milliards de kilomètres parcourus en 2008. Le Groupe emploie près de 4 000 personnes et a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 1 834 millions d'euros.

CONTACT PRESSE

Claudine ROLLAND - Direction de la Communication & du Marketing - Tél. 04 26 68 45 52 - claudine.rolland@area.aprr.fr